Comment recruter une personne avec un Trouble du Développement Intellectuel (TDI) ?

FICHE PRATIQUE N°1

1 Pourquoi recruter ?

- Environ 2% de la population est concernée par un trouble du développement intellectuel.
- Les personnes avec un trouble du développement intellectuel peuvent travailler efficacement et apporter une réelle valeur ajoutée à vos équipes.
- Recruter, c'est répondre à un besoin de compétences tout en enrichissant la diversité des profils dans votre entreprise.
- Favoriser l'emploi des personnes avec un TDI participe également à renforcer l'image de l'entreprise et sa responsabilité sociale (RSE).

2 Par où commencer ?

- Explorer localement : contactez Cap emploi, France Travail, et les associations spécialisées (Trisomie 21, Prisme 21, emploi accompagné).
- Tester avant de recruter : proposez un stage, une immersion ou un CDD court pour découvrir les aptitudes et la motivation de la personne.
- Observer les besoins de l'équipe : identifiez les missions où la personne pourra apporter une valeur ajoutée immédiate.

3 Adapter le processus de recrutement

- Préférez un entretien simple, avec des questions concrètes et en FALC (Facile à lire et à comprendre).
- Prenez le temps nécessaire pour que la personne puisse répondre et s'exprimer.
- Reformulez ou clarifiez les questions si nécessaire, avec l'appui d'un accompagnateur ou d'un référent.
- Valorisez les compétences pratiques et les expériences acquises plutôt que les diplômes.

4 Construire la fiche de poste sur mesure

- Définir des missions claires et réalisables, adaptées aux compétences de la personne.
- Identifier les tâches répétitives ou structurantes qui apportent une valeur concrète à l'entreprise.
- Prévoir un temps de travail modulable, selon le rythme et les capacités de la personne (ex. 20h/semaine au début).
- Préciser les outils, procédures ou appuis nécessaires pour faciliter l'autonomie.

5 Les soutiens disponibles

- Aides financières : Agefiph (secteur privé), FIPHFP (secteur public).
- Aides organisationnelles : emploi accompagné, associations locales, tuteurs internes ou référents pour l'accompagnement.
- Accompagnement pratique : formation du tuteur, adaptation des postes de travail, mise en place de procédures simples.

Astuce !

Commencez petit (stage, CDD court) et évoluez progressivement vers un CDI si la collaboration fonctionne.

En savoir +

Découvrez notre Guide Ressource Emploi

trisomie 21 FRANCE